

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MARS 2022 A 20H30.

L'an deux mil VINGT-DEUX le 28 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 23/03/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Charlotte POUDEROUX

Excusés : Jeanine CHARDAN (Procuration à Frédérique MARROU), Hervé GOUILLON, Florian COLLEY (Procuration à Mathieu ANTOINE)

Secrétaire de séance : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 09 Mars 2022 à l'unanimité.

DISCUSSIONS

- **Présentation de la redevance incitative sur les déchets par Sylvain Maisonneuve et Noémie Lafond de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ)**

Il s'agit d'un système facturation sur les déchets comme pour l'eau et l'électricité, avec une part abonnement et une part consommation. Ce fonctionnement a été choisi car de fortes augmentations (70%) sont à prévoir sur les déchets d'ici 2025, augmentations des prestations de traitement ainsi que des taxes de l'État sur l'enfouissement des déchets. Les ordures ménagères et encombrants sont transportés par des véhicules de collecte jusqu'à Guillestre puis jusqu'au site d'enfouissement réglementé de Ventavon (pour le 04 et le 05). Ce site d'enfouissement a une capacité administrative qui a été réduite de 5 000 tonnes cette année.

Parmi les ordures ménagères récoltées, 60% devrait aller dans les conteneurs verres, emballages ou compostes. La CCGQ a justement déployé les points de tri de verres, emballages, cartons, compostages etc. Les composteurs d'ailleurs installés l'année précédente à Pierre Belle et Beauregard fonctionnent très bien.

La première étape a été l'installation des tambours, (limitant le volumes des sacs). La deuxième étape sera un système d'ouverture à carte. Le nombre d'ouvertures dans l'année sera comptabilisé et mis en lien avec la facturation qui sera faite en fin d'année.

La carte pour ouvrir le conteneur sera associée à un logement ou un gîte. Pour les hôtels ou campings, ce sera le professionnel qui règlera la redevance, et qui sera alors incité à sensibiliser ses clients pour payer moins. Pour les visiteurs à la journée, une petite trappe en accès libre pour tous les petits sacs sera présente sur chaque conteneur. Enfin pour les camping-cars ou camions saisonniers, il y aura la possibilité de taper un code à la place de la carte, qui pourra être à usage unique ou limité. Ainsi, le camping-cariste pourra acheter un code via la borne de services. Ces codes sont vendus soit par une application en flashant un QRCode, soit éventuellement dans des points de vente comme l'Office de tourisme.

Les cartes seront distribuées pour les habitants en porte à porte par **Noémie** et **Sylvain**, avec un calendrier qui sera défini au fur et à mesure. Ce sera une seule carte par foyer. Si la carte est perdue, une seconde pourra être délivrée, mais facturée sur la redevance de fin d'année.

7 millions de personnes sont déjà concernées en France par cette redevance incitative. C'est une solution pour que les 60 % de déchets en question se retrouvent dans les bons conteneurs de tri. Cela présente toutefois des risques de dépôts sauvages ou à côté des conteneurs.

Frédérique MARROU estime qu'il y aura selon elle un gros effort de communication à faire par rapport à la carte. Il faudra en effet souligner que la redevance ne va pas diminuer (puisque il y a

l'augmentation des taxes indépendante de la volonté de la CCGQ) mais qu'elle n'augmentera pas si le tri est fait correctement.

Jean-Pierre IIMBERT estime que la CCGQ pourrait faire plus d'effort pour améliorer le tri notamment en multipliant la collectes des encombrants par exemple.

Sylvain Maisonneuve répond que cela a lieu deux fois par an et que si l'on veut faire plus, cela aura un impact sur le coût de fonctionnement et que cela relève d'une décision politique.

Au printemps 2022, une zone test va être installée dans chaque commune. A l'automne 2022, des points de déchets supplémentaires verront le jour, et au printemps 2023, tout le territoire sera équipé.

En fin d'année 2024, la redevance reçue sera la même qu'actuellement mais il y aura aussi une redevance fictive indiquant le montant de la redevance à régler si elle avait été comptabilisée avec la carte et donc avec le nombre d'ouvertures annuelles du conteneur. Toute cette période va servir de test progressif, également pour voir comment chacun peut réduire ses coûts.

Pour rappel, la redevance déchets actuelle est en moyenne de 130€ sur le territoire, avec de possibles réductions si les personnes font du tri, du composte etc. Il est intéressant de comparer la redevance que l'on a sur le territoire, qui est relativement basse, avec d'autres départements où les redevances sont bien plus élevées.

Jacques ISNEL fait remarquer que tous ces équipements vont coûter un certain prix, aussi bien pour l'installation que l'entretien.

Effectivement, le coût est estimé à 1 200 000€. Mais comme c'est assez novateur sur le territoire, les financements atteignent 80 %. Et si rien n'est fait, ce sera une augmentation de 400 000€ chaque année sur le territoire, soit 1 200 000€ en 3ans.

La zone test proposée par **Noémie** et **Sylvain** pour St-Véran serait le Raux, afin de faire un essai progressif puisqu'il s'agit d'une zone sans trop d'habitant ni socioprofessionnel, tout en restant un lieu de passage où chacun pourrait s'arrêter en utilisant sa carte.

Sébastien PINZETTA propose plutôt la zone de Beauregard, qui offre plus de possibilités de stationnement, et qui possède déjà un composteur et une colonne à cartons. La plupart des habitants y passent également, cela toucherait donc plus de monde. L'ensemble des autres conseillers partagent cet avis. La zone de Beauregard sera donc retenue pour le printemps 2022. Tous les foyers, même non situés dans la zone test, pourront y participer sur simple demande.

Mathieu ANTOINE retire les délibérations 1 et 2 qui seront votées lors d'un prochain conseil.

Débat d'orientation budgétaire

Présentation des documents aux conseillers. Les budgets de la commune et de la Maison du Soleil ne sont pas encore équilibrés, puisqu'ils sont encore discussion ce soir. Les tableaux présentés reprennent le budget voté en N-1 (2021), ce qui a été réalisé réellement en 2021 et les propositions pour 2022.

En fonctionnement : en dépenses, certaines lignes ont été diminuées, d'autres augmentées, comme par exemple celle du SIVU (en prévision d'un éventuel déficit de la Régie des remontées mécaniques), celle des subventions (afin d'augmenter la subvention pour Festi), et celle des réparations et changements de chaudières dans les bâtiments communaux notamment celui de La Bergerie.

En recettes quelques changements : les recettes de parking sont toutes basculées sur un seul et même article (plutôt que 3 auparavant), il convient de prendre en compte la reprise du ski donc les recettes des accidents de ski, les recettes de la régie de la navette de Clausis sont supprimées, étant donné que la compétence mobilité est passée à la Communauté de communes, et enfin et surtout, le

produit exceptionnel de 39 867,96€ qui correspond au remboursement de frais d'expertise et d'avance de travaux engendrés dans le litige avec l'Observatoire.

En investissement : une grosse opération avec une somme pas anodine, est celle du protocole transactionnel de l'Observatoire. Suite à l'expertise, il est prévu, si le protocole est signé, que les travaux de réfection du toit s'élèvent à 186 260€, en dépense et en recettes puisque la commune sera remboursée, auquel s'ajoute, en recettes, un remboursement de frais d'expertise de 21 672€, ce qui représente une recette totale de 207 932€, pour une dépense de 186 260€. Il faudra lancer un marché public pour les travaux.

L'opération d'achat d'un véhicule va certainement être divisée en deux opérations distinctes : une pour l'achat d'un véhicule utilitaire, et une pour l'achat d'un chargeur (engin de déneigement). La subvention déjà acquise de 7 000€ du département ira sur le véhicule utilitaire, et une subvention plus importante sera demandée pour un chargeur, à hauteur de 50 % plafonné à 50 000€ pour une dépense estimée à 120 000€, soit un auto-financement de 70 000€. Un crédit relais sera sûrement à envisager. Seule la dépense sera inscrite au budget car la subvention n'a pas encore été demandée et n'est donc pas encore assez avancée pour être inscrite.

Mathieu ANTOINE conclut en évoquant déjà les principaux projets 2023 ; rénovation du presbytère et rénovation et mise aux normes de l'éclairage public.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement avoisinent cette année le million d'euros.

DELIBERATION

- 3- VENTE DE COUPE EN BOIS FACONNE PARCELLES 9 ET 18

Suite aux coupes de bois votées au dernier conseil par délibération n°09-03-2022-07, il s'agit ici d'autoriser l'ONF à gérer cette coupe et à la vendre en bois façonnée, plutôt que sur pied. L'intérêt c'est surtout la facilité de gestion du bûcheron qui viendra sur place pour la coupe. Vote **1 CONTRE** (*Jean-Pierre IMBERT*) **1 ABSTENTION** (*Delphine MATHIEU*) et **9 POUR**.

CLOTURE SEANCE 22H45